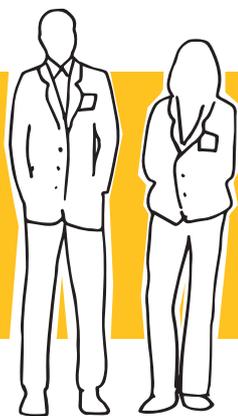


LES MÉTIERS DU MUSÉE



AGENTS D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE

Longtemps appelés les gardiens, les agents d'accueil et de surveillance sont chargés de recevoir et de guider les publics au quotidien. Ils veillent à l'accueil des visiteurs, au bon déroulement des visites et manifestations, à la protection des personnes, mais également à la sécurité et des œuvres et des locaux.

AGENTS TECHNIQUES

L'équipe technique du musée assume les missions de contrôle et d'entretien du musée : climatisation, détection et sécurité, maintenance des systèmes d'éclairage, suivi des travaux des entreprises qui interviennent au musée.

Elle est également mobilisée au moment de l'installation d'une nouvelle exposition. La muséographie implique la fabrication de cimaises, mobiliers, socles et cartels. D'une façon générale, tout mouvement d'œuvres ou tout changement d'accrochage dans les salles est réalisé par ces agents en lien avec le service de régie des œuvres.

- Une catégorie particulière d'agents techniques est également en charge du nettoyage du musée : ce sont eux qui font briller des centaines de mètres carrés de baies vitrées, de parquets et d'escaliers !

CONSERVATEURS

Le conservateur est un véritable « chef d'orchestre » qui coordonne le travail de l'ensemble des équipes. Spécialiste de l'art ou de l'histoire formé à l'« Institut national du patrimoine », il définit la politique du musée et décide ainsi des expositions à organiser, des nouvelles acquisitions ou encore du prêt des œuvres à d'autres musées.

- Par extension, la CONSERVATION désigne l'ensemble des personnels travaillant, dans les bureaux, au bon fonctionnement du musée. Le bâtiment de la conservation réunit ainsi les responsables de collection, les régisseurs, les documentalistes, les chargés de médiation ainsi que le personnel administratif.



DOCUMENTALISTES



Les documentalistes constituent et enrichissent les dossiers documentaires relatifs à chaque œuvre (les dossiers d'œuvres) ainsi que la bibliothèque et la documentation scientifique en lien avec les collections du musée. Ils mettent à jour les outils documentaires et enrichissent les bases de gestion numérique des collections (inventaire numérique). Ils participent également à la diffusion scientifique des collections en gérant le fonds photographique du musée (la photothèque), en assistant les conservateurs dans leurs recherches et en participant aux publications réalisées par le musée.

MÉDIATEURS/ CHARGÉS DE MÉDIATION



Depuis la loi relative à l'appellation « Musée de France » de 2002, la prise en compte des publics est au cœur des missions du musée. Un service leur est dédié au sein des musées de Nancy, le Département des Publics, qui met en place un ensemble de moyens pour recevoir, informer et répondre aux attentes des usagers. Les équipes travaillent pour cela à l'accessibilité des collections permanentes et des expositions temporaires, et développent une offre destinée aux familles, scolaires, étudiants, associations, acteurs du champ social, entreprises, touristes, etc. Les dispositifs de médiation, sans cesse réinventés, consistent principalement en des visites guidées, des conférences, des supports textuels ou numériques (applications, outils multimédias), des événementiels et des ateliers d'arts plastiques.

RÉGISSEURS DES ŒUVRES



Le régisseur intervient à chaque déplacement d'une œuvre ; décrochage, mise en réserve, restauration, prêt en France ou à l'étranger. Il supervise la manipulation des œuvres, et veille à ce qu'elles soient emballées dans des conditionnements adéquats. Il est souvent amené à accompagner les œuvres dans le monde entier, c'est ce qu'on appelle le « convoiement ».

À l'occasion des expositions présentées au musée, il organise le déplacement des œuvres avec des entreprises spécialisées, ou en interne, en étroite collaboration avec le service technique. Il contrôle également les conditions de présentation des œuvres à l'intérieur du musée : température, hygrométrie, luminosité.

Il surveille l'état sanitaire des collections dans les salles d'exposition et en réserve par de fréquentes inspections. À la moindre alerte (champignons, insectes xylophages, mites...), il met en œuvre les protocoles de protection, voire d'éradication en respectant toujours l'intégrité des œuvres. Enfin, il veille au rangement des œuvres en réserve.